

DOCTORAT

NUTRITION

Le programme de doctorat en nutrition vise à vous faire acquérir des connaissances et des habiletés qui feront de vous un chercheur autonome qui, par ses travaux, participera à l'avancement des connaissances en nutrition.

CE PROGRAMME EN BREF

Vous deviendrez un spécialiste en nutrition humaine, fondamentale et appliquée grâce à la recherche orientée vers la solution de problèmes liés à la nutrition et à l'alimentation humaine. Vous acquerrez des connaissances et des habiletés qui vous rendront apte à mener des recherches originales de manière autonome et à contribuer, par vos travaux, à l'avancement des connaissances dans un des champs de recherche de la nutrition.

PARTICULARITÉS ET ATTRAITS

Régime d'études : temps complet (exigence de temps complet ou de résidence d'au moins trois sessions)

Directeur de recherche : à trouver avant l'admission

Crédits : 90

La qualité et la diversité de la formation des membres du personnel enseignant vous permettront de trouver un professeur qui correspond à vos attentes. De plus, vous aurez accès à des équipements et à des infrastructures à la fine pointe de la technologie scientifique. Vous évoluerez auprès de professeurs-chercheurs travaillant dans des secteurs novateurs de l'alimentation. Si vous êtes un étudiant étranger, vous pourrez, selon le cas, effectuer votre projet de recherche dans votre pays d'origine et aborder différents problèmes liés à la nutrition internationale. Vous pourriez aussi vous joindre à l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF). www.inaf.ulaval.ca

De plus, il vous sera possible de suivre certains cours à distance et d'autres hybrides.

DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

- Biochimie et physiologie de la nutrition
- Nutrition humaine et clinique
- Nutrition publique
- Qualité, mesure et évaluation de la pratique professionnelle en nutrition



Sessions d'admission : Automne/hiver/été

Conditions d'admission : La maîtrise ès sciences axée sur la recherche en nutrition ou dans un domaine connexe à la nutrition ou toute autre formation jugée équivalente est requise à titre d'exigence d'admission de base. La direction de programme peut toujours exiger une scolarité complémentaire en nutrition.